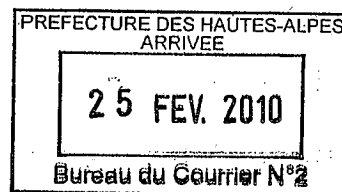


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 22 février 2010
Convocation du : 16 février 2010



Objet : Gestion de déchets. Etude Redevance Incitative.

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairié de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

Etaient présents : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J.-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J.-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

Etaient excusés : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président chargé du dossier, Maurice Chautant informe les conseillers communautaires du suivi des démarches en cours pour étudier l'opportunité d'appliquer une redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Buëch, afin de réduire la production de déchets.

Un cahier des charges techniques a été élaboré et une consultation a été lancée auprès des bureaux d'études compétents.

Ainsi le coût de l'étude peut être évalué à 35 000 € HT ; 37 000 € TTC.

Le Vice-Président propose de solliciter l'ADEME, le Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, le Conseil Général des Hautes-Alpes et tout autre organisme susceptible d'intervenir pour obtenir l'aide financière la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- de déposer les demandes de subvention correspondantes auprès de l'ADEME, le Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, le Conseil Général des Hautes-Alpes et tout autre organisme susceptible d'intervenir.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

